## **Délibération**

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 24 mars 2011 portant vérification de la conformité du barème proposé par Vialis au 1<sup>er</sup> avril 2011 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND et Jean-Christophe LE DUIGOU, Commissaires

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Vialis d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1<sup>er</sup> avril 2011. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

## 1. Barème proposé par Vialis

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Vialis depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,361 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

#### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 29 décembre 2010 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Vialis, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> avril 2011 correspond à une hausse de 0,361 c€/kWh.

### 3. Conclusion

La CRE constate que le barème proposé par Vialis est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 2011

Pour la Commission de régulation de l'énergie, Le président,

Philippe de LADOUCETTE



# ANNEXE Tarifs de vente du gaz naturel de Vialis applicables au 1<sup>er</sup> avril 2011 (hors TVA et hors CTA)

## Tarifs en distribution publique

		PRIX PROPORTIONNEL c€ / kWh	ABONNEMENT €/mois
Binôme		4,783	12,33
B2S	hiver été	4,546 3,909	70,32
B2I		4,561	17,44
Tarif Général	de 1 à 140 kWh / mois au-delà de 140 kWh/mois	7,534 6,880	3,18
Logement ou local vide		7,534	3,18
Général extinction	de 1 à 233 kWh / mois de 234 à 1395 kWh/mois au-delà de 1396 kWh/mois	9,038 8,579 6,011	3,18
Binome B en extinction		4,762	41,67

## Tarifs à souscription

#### Tarif à souscription journalière

Abonnement €/an	Prime fixe annuelle €/MWh/j/an	Prime fixe réduite d <sup>°</sup> été €/MWh/j/an	Prix proportionnel Hiver Tranche < 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche < 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Hiver Tranche> 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche> 24GWh annuels €/MWh
4 357,56	554,28	368,23	37,41	34,44	36,84	33,87

## Tarif à souscription journalière 16 Bar\*

Abonnement €/an	Prime fixe annuelle €/MWh/j/an	Prime fixe réduite d <sup>'</sup> été €/MWh/j/an	Prix proportionnel Hiver Tranche < 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche < 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Hiver Tranche> 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche> 24GWh annuels €/MWh
4 357,56	483,43	297,37	34,24	31,27	33,66	30,69

<sup>\*</sup> Quantité annuelle déclarée > 50 GWh

## Tarif à souscription mensuelle

Mensualité €/mois	Prime fixe annuelle €/MWh/mois/mois	Prix proportionnel €/MWh
489,59	1,463	38,44

